

CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 25/11/2013

Date de convocation : 15/11/2013

Date d'affichage : 15/11/2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX, Jeannine ALNET et Edith PATY, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HÉBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZÉ, Georges GUENET, Jean JACQUES, Lionel CHAINON et Yann LEBOURG.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé.

1) Débat concernant le taux de la Taxe d'Aménagement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant qu'il juge élevé, du produit de la taxe d'aménagement sur les constructions neuves, comparativement à ce que générerait auparavant la taxe locale d'équipement au taux identique de 4 %, remplacée par la TA depuis le 1^{er} mars 2012.

Monsieur le Maire précise que la taxation des places de stationnement, rendue obligatoire par le PLU, accentue cette pression, dans un contexte fiscal déjà difficile.

Il ajoute avoir été destinataire de remarques d'acquéreurs de garages ou d'abris de jardin surpris par le montant de la taxe comparativement au coût de l'investissement de ces annexes.

Par ailleurs, s'y ajoute une taxe départementale de 2.5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ramener le taux de la taxe d'aménagement à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2014 et s'engage à faire le point sur cette taxe dans un an.

2) Emprunt pour les travaux d'assainissement d'eaux usées (choix de la banque).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'AEU sont commencés depuis le 12 novembre, et ajoute qu'il est nécessaire, pour financer ceux-ci, de réaliser un emprunt à long terme de 80000 euros et de mettre en place une ligne de trésorerie de 150000 euros au maximum, dans l'attente du versement des subventions et du retour de la TVA.

Pour se faire, Monsieur le Maire explique qu'il a fait appel à 4 banques, et fait lecture au Conseil, des différentes offres qui lui sont parvenues (soit 4 au total).

Après en avoir délibéré, le Conseil choisit à l'unanimité l'offre du Crédit Agricole, soit :

- un emprunt à long terme de 80000 euros, sur 15 ans, au taux de 3.25 % avec des annuités trimestrielles de 1689.94 € ; et des frais de dossier s'élevant à 125 €.

- une ligne de trésorerie de 150000 euros, sur 1 an, au taux de 1.6280 %, à laquelle il faut ajouter 200 € de frais de dossier, plus une commission de réservation de 0.10 % sur le capital emprunté.

3) Poteau incendie rue du Buc.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'idée de profiter des travaux d'AEU pour installer un nouveau poteau d'incendie rue du Buc, a été émise pendant l'une des réunions de chantier.

L'entreprise SNTPE a établi un devis de 1857.98 € HT, pour ces travaux, que le Conseil approuve à l'unanimité.

4) Dossiers en cours

** Terrain Deblauwe*

Monsieur le Maire informe le Conseil que Maître Berthemet, qui gère la succession Deblauwe a réussi à contacter les successeurs du défunt. Ces derniers souhaitent vendre le terrain. Maître Berthemet propose donc à la commune de se porter acquéreur, et le cas échéant de lui faire connaître le montant d'achat envisagé.

Ce projet d'acquisition semble intéressant pour la commune, cependant, il faut prendre en compte le montant des factures déjà réglées pour ce terrain, le coût de démolition de la maison, et enfin le coût de viabilisation.

Madame Ezequiel, des Domaines, a estimé ce terrain, où il serait éventuellement possible de créer 2 parcelles, à 40000 €.

5) Questions diverses

** Cabine téléphonique*

Après avoir pris contact avec Madame HOMS, Directrice Régionale de France Télécom, Monsieur le Maire indique au Conseil que la dépose de la cabine téléphonique Place des Tilleuls et la repose d'une marquise sur le mur de la mairie a fait l'objet d'un devis estimé aux alentours de 400 euros. Le Conseil approuve cette opération.

** Tarifs 2014*

Le Conseil décide à l'unanimité que les tarifs concernant les salle polyvalente et le cimetière resteront les mêmes pour 2014.

** Redevance pour Occupation du Domaine Public France Télécom*

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier ou servitude sur les propriétés privées.

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre la commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux.

Considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public,

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du Domaine Public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2013 selon les tarifs suivants :

- 40.00 € le km d'artère souterraine
- 53.33 € le km d'artère aérienne
- 26.66 € le m² d'emprise au sol des installations.

** Projet de restauration des mares.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a lancé le 22 octobre dernier un appel à projet « Restaurons nos mares dans l'Eure » dans lequel il est proposé aux collectivités, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, un dispositif technique et financier pour aider à la mise en œuvre d'un programme de restauration des mares sur le territoire de ces collectivités.

Le CG27 retiendra 3 collectivités sur ce projet.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Pays du Neubourg a présenté sa candidature sur ce projet, et qu'il souhaiterait, le cas échéant, que Vitot puisse bénéficier de cette aide, notamment pour ce qui concerne la Mare de la Ruelle Guignez.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité, d'autoriser Monsieur le Maire à soumettre la candidature de Vitot à la CDC du Pays du Neubourg, pour ce projet, si cette dernière est retenue par le CG27.

La séance est levée à 20h30